

SEANCE DU 29 AOUT 2019

Présents : Monsieur Eric HAUTPHENNE, Bourgmestre-Président ;
Messieurs MATHIEU, THISE, Mmes MARCHAL-LARDINOIS et NEERINCK,
Echevins ;
Messieurs VIATOUR, BOLLINGER, DELCOURT, DISTEXHE, PONCELET,
CARPENTIER de CHANGY, DEBEHOGNE, DELCOURT, FAGNOUL, Mesdames
LOEST et BLERET, Conseillers ;
Madame Caroline BOLLY, Directrice générale.
Madame VERLAINE, Conseillère est excusée.

Conformément à la loi du 19 juillet 1991, le procès-verbal a été mis à la disposition du Conseil Communal avant l'ouverture de la séance.

Monsieur le Bourgmestre-Président ouvre la séance à dix-neuf heures trente.

Conformément à l'article 51 bis du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, Monsieur le Président donne la parole au public et l'invite à poser ses questions.

Personne ne prend la parole.

Avant de passer à l'ordre du jour Monsieur le Bourgmestre invite le conseil à observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Luc GUSTIN, Bourgmestre de Burdinne, décédé dernièrement.

Passant à l'ordre du jour :

En séance publique :

POINT 1. Programme Stratégique transversal (PST) pour la législature 2018-2024 – Prise d'acte.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret du 19 juillet 2018 relatif au programme Stratégique transversal ;

Vu sa délibération du 28 février 2019 relative à l'approbation de sa déclaration de politique communale ;

Prend acte du programme Stratégique transversal communal pour la mandature 2018-2024 dont le texte est ci-dessous :

PST HERON VOLET EXTERNE			
Actions	Domaine	Porteur du projet	Indicateurs (à affiner)
1. Héron, une commune solidaire			
Objectif opérationnel 1.1. Développer une politique visant à répondre aux besoins des personnes plus âgées [Evolution croissante de la proportion de personnes âgées dans la commune (+15% en 6 ans [Pourcentage de départ des aînés vers autres communes : 3% départ]			Nombre d'actions mises en place
1.1.1. Activation de la FP 1.3 du PCDR « Construction de 8 logements locatifs pour personnes âgées autonomes rue de la Gare à Héron	logement	Commune / CPAS	Nombre de logements locatifs pour aînés créés
1.1.2. Développer de nouvelles activités attractives à la Maison des Châtaigniers	social	ASBL / Commune / CPAS	- Nombre de nouvelles activités créées - Nombre de participants
1.1.3. Redynamiser et soutenir financièrement les activités organisées par l'ASBL GymSana	social	Commune	Evolution du nombre de participants
Objectif opérationnel 1.2. Encourager les initiatives de convivialité et de solidarité (envers le public précarisé) [Nombre de bénéficiaires du RIS stable (1%) et le taux de personnes bénéficiaires du RIS sont plus bas que la moyenne] [Budget de l'aide sociale en augmentation suite aux mesures de sanction du FOREM] [Nombre de ménages d'une personne en augmentation (25,5%)]			Nombre d'initiatives mises en place pour augmenter le sentiment d'intégration du public précarisé
1.2.1. Adhérer au concept de « Commune hospitalière »	social	CPAS	Nombre d'actions mises en place pour améliorer l'accueil des migrants
1.2.2. Pérenniser le projet d'insertion professionnelle en maraichage Li Noû Corti	social	CPAS	Nombre de contrats en article 60 créés
1.2.3. Soutenir le projet de création de 6 logements publics à Héron par Meuse Condroz Logements	Social	MCL	- Création : OUI /NON - Nombre de bénéficiaires

1.2.4. Elargir l'utilisation du taxi social	Social	CPAS	Nombre d'utilisations/an en augmentation
1.2.5. Soutenir les missions de l'écrivain public	Social	CPAS	Nombre d'interventions de l'écrivain public
2. Héron, une commune où l'on se sent en sécurité			
Objectif opérationnel 2.1. Lutter contre le sentiment d'insécurité <i>[57 vols/283 de la zone en 2017]</i>			Nombre de délits en diminution
2.1.1. Organiser des séances d'information	Sécurité	Commune	Nombre de séances organisées
2.1.2. Instaurer une prime communale de techno prévention	Sécurité	Commune	Instauration de la prime : OUI / NON
2.1.3. Examiner la possibilité de rattachement à une autre zone de Police de manière à diminuer le délai d'intervention de la Police	Sécurité	Commune / Zone de Police	Etude réalisée : OUI / NON
2.1.4. Créer des incitants pour encourager la formation des jeunes à la conduite préventive	Sécurité	Commune	- Création d'incitants : OUI /NON - nombre de primes distribuées
3. Héron, une commune qui veille à faciliter et à sécuriser la mobilité			
Objectif opérationnel 3.1. Organiser et sécuriser les voiries de manière cohérente et efficiente <i>[Evolution démographique continue et importante (+11% en 8 ans) -> parc de véhicules en constante évolution]</i> <i>[Commune faiblement desservie par les transports en commun]</i>			Nombre d'accidents en diminution
3.1.1. Adopter un Plan communal de Mobilité	Mobilité	Commune	Adoption d'un PCM : OUI/NON
3.1.2. Activer la FP 2.1 du PCDR « Mise en œuvre des recommandations du PCM »	Mobilité	Commune	Nombre de recommandations mises en œuvre
3.1.3. Revendiquer l'aménagement d'un rond-point à la sortie 8 de l'E42	Mobilité	Commune / SPW	Nombre de démarches réalisées
3.1.4. Créer des aménagements de sécurité	Mobilité	Commune	Nombre d'aménagements réalisés

Objectif opérationnel 3.2. Assurer l'entretien des voiries <i>[Parc de véhicules en constante évolution]</i>			Diminution du nombre de plaintes / d'accidents
3.2.1. Mise en œuvre du Plan d'investissement communal (PIC 2019-2021)	Travaux	Commune	Nombre de projets réalisés en PIC
3.2.2. Entretien des voiries sur base de l'état des lieux effectué par La Province (fonds propres)			Nombre de travaux d'entretien effectués en fonds propres
3.2.3. Entretien le réseau de mobilité douce	Travaux	Commune	Nombre de travaux d'entretien effectués / de sentiers entretenus
Objectif opérationnel 3.3. Encourager les déplacements à vélos <i>[Evolution démographique continue et importante (+11% en 8 ans)]</i> <i>[Parc de véhicules en constante évolution]</i> <i>[Commune faiblement desservie par les transports en commun]</i> <i>[Adhésion de la Commune à la Convention des Maires s'engageant à réduire ses rejets de CO2 dans l'atmosphère]</i> <i>[Sentiment d'insécurité croissant]</i>			Augmentation du nombre d'utilisateurs à vélo
3.3.1. Activer la FP 1.5 du PCDR « Aménagement d'une piste cyclo piétonne rue Pravée »	Mobilité	Commune	Réalisée : OUI / NON
3.3.2. Aménager une bande cyclo piétonne Drève d'Envoz à Couthuin	Mobilité	Commune	Réalisée : OUI / NON
3.3.3. Créer un cheminement en mobilité douce rue Guilitte à Waret-L'Evêque (PIC 2019-2021)	Mobilité	Commune	Réalisé : OUI / NON
3.3.4. Réhabiliter d'anciens sentiers pour la mobilité douce			Nombre d'anciens sentiers réhabilités
3.3.5. Activer la FP 1.6 du PCDR « Etude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre et sécurisation de celle-ci »	Mobilité	Commune	Etude réalisée : OUI/NON
3.3.6. Activer la FP du PCDR 2.5 « Réalisation du cheminement doux	Mobilité	Commune	Réalisé : OUI / NON

le long de la chaussée de Wavre : tronçon Waret-l'Evêque – Héron »			
3.3.7. Acquérir des Vélos à Assistance Electrique (VAE) pour les déplacements du personnel communal dans le cadre de ses missions	Mobilité	Commune	Nombre de VAE mis à la disposition du personnel
3.3.8. Acquérir et mettre en location des VAE	Mobilité	Commune	Nombre de VAE mis en location
3.3.9. Organiser un achat groupé de VAE	Mobilité	Commune	Nombre de VAE acquis
3.3.10. Encourager la création d'un groupe « Je Pédale pour ma forme »	Mobilité	Commune / RCA (Héromnisports)	- Groupe créé : OUI / NON - Nombre de participants
3.3.11. Promouvoir les chemins alternatifs identifiés dans le cadre du PDS	Mobilité	Commune	Nombre d'élèves qui utilisent leur vélo pour aller à l'école
Objectif opérationnel 3.4. Organiser le stationnement de façon efficiente et sécurisée			Nombre de stationnements « sauvages » en diminution
3.4.1. Créer un parking de covoiturage à la sortie 8 de l'E42 – 62 places	Mobilité	Commune / Province de Liège	Réalisé : OUI / NON
3.4.2. Aménager un parking commun aux 2 écoles de Surlemmez	Mobilité	Commune	Réalisé : OUI / NON
3.4.3. Aménager des parkings à vélos aux endroits identifiés opportuns (arrêts de bus, centre sportif,...)	Mobilité	Commune	Nombre de parkings à vélo créés
3.4.4. Agrandir le parking du centre sportif Héromnisports (+ 34 places)	Mobilité	Commune	- Travaux réalisés : OUI/NON - Nombre de places créées
Objectif opérationnel 3.5. Faciliter l'accès des PMR aux lieux de commerces et services			
3.5.1. Mettre en place des mesures incitant les commerces locaux à faciliter l'accès aux PMR	Mobilité	Commune (ADL)	Nombre de mesures mises en place
Objectif opérationnel 3.6. Encourager le recours au transport alternatif [Commune faiblement desservie par les transports en commun]			Nombre de voitures en circulation en diminution

3.6.1.	Mettre les véhicules du CPAS en location à l'attention des citoyens et des associations	Mobilité	CPAS	Réalisé : OUI / NON
3.6.2.	Revendiquer une amélioration du réseau et de la fréquence du transport en commun	Mobilité	Commune	Service actuel développé
3.6.3.	Encourager les initiatives de covoiturage (Covoit'Héron)	Mobilité	Commune	- Nombre d'adhérents inscrits - Nombre de services rendus
4. Héron, une commune active pour l'environnement et le climat				
Objectif opérationnel 4.1. Engager la commune dans la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques <i>[Adhésion de la Commune</i> <i>- à la Convention des Maires s'engageant à réduire ses rejets de CO2 dans l'atmosphère ;</i> <i>- au Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne ;</i> <i>- au Contrat Rivière Meuse Aval]</i>				- Réduction des coûts énergétiques privés et publics - Amélioration de la qualité de l'air
4.1.1.	Activation du Plan POLLEC	Environnement	Commune	Nombre d'actions réalisées
4.1.2.	Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (Convention RENOWATT)	Environnement	Commune	Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du plan RENOWATT
4.1.3.	Encourager les citoyens à améliorer la performance énergétique des bâtiments privés (RenovActions et RenovFormations)	Environnement	Commune	Nombre d'actions mises en œuvre par les citoyens
4.1.4.	Privilégier l'installation de systèmes utilisant des sources d'énergie renouvelable	Environnement	Commune	Nombre d'installations réalisées (panneaux solaires, photovoltaïques,...)
4.1.5.	Défendre un éolien respectueux du paysage et du bien-être des habitants	Environnement	Commune	Nombre d'éoliennes installées
Objectif opérationnel 4.2. Prendre des mesures qui visent à une gestion environnementale optimale du territoire communal				Nombre de mesures activées en faveur de l'environnement

4.2.1.	Collaborer à l'activation du plan de gestion 2015-2025 du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne	Environnement	Commune / PN	Nombre d'actions réalisées sur le territoire communal et leur impact
4.2.2.	Collaborer à l'activation du plan d'actions de Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents	Environnement	Commune / CR	Nombre d'actions réalisées sur le territoire communal et leur impact
4.2.3.	Mettre en œuvre les actions du plan Commune Zéro Phyto	Environnement	Commune	Nombre d'actions mises en place
4.2.4.	Inclure dans le projet pédagogique des écoles communales l'apprentissage d'une gestion environnementale durable	Enseignement / Environnement	Commune	- Nombre d'actions réalisées - Nombre d'enfants sensibilisés
Objectif opérationnel 4.3. Mettre en place des actions qui visent à préserver la biodiversité				Nombre d'actions mises en place en faveur de la biodiversité
4.3.1.	Activer la FP 1.7 du PCDR « Affectation du bois de Ferrières en une zone naturelle protégée »	Environnement	Commune	Création d'une zone naturelle protégée : OUI/NON
4.3.2.	Créer des espaces de biodiversité (prés fleuris, cultures mellifères,...)	Environnement	Commune / Natagora	Nombre d'espaces créés
4.3.3.	Initier un Plan Communal de Développement de la Nature	Environnement	Commune / PN	PCDN initié : OUI /NON
4.3.4.	Organiser des actions de sensibilisation des citoyens à la biodiversité (balades, panneaux didactiques, séances d'information,...)	Environnement	Commune / PN	- Nombre d'actions organisées - Nombre de participants
Objectif opérationnel 4.4. Diminuer la production de déchets résiduels sous les 100kg par habitant [Commune Zéro Déchet] [Le nombre de kg de déchets ménagers par habitant reste plutôt stable (en 2018 : 115.79 kg) et est inférieur à la moyenne régionale (145kg)]				Nombre de kilos de déchets par habitant en diminution

4.4.1.	Mettre en œuvre le plan d'actions « Commune Zéro Déchet »	Environnement	Commune	- Nombre d'actions réalisées - Nombre de personnes impliquées
4.4.2.	Encourager les différents publics cibles à participer à l'opération « Wallonie Plus Propre »	Environnement	Commune	Nombre de participants en augmentation
4.4.3.	Lutter contre les dépôts sauvages via le contrôle social et la répression	Environnement	Commune / Agent constatateur	Nombre d'infractions constatées en diminution
5. Héron, une commune rurale riche de ses habitants				
Objectif opérationnel 5.1. Intensifier et encourager les opportunités de rencontre et de convivialité des groupements associatifs et des comités quartiers <i>[Evolution démographique continue et importante (+11% en 8 ans)]</i> <i>[Vie associative active : +/- 50 associations dans des domaines variés]</i>				Nombre de citoyens impliqués (bénévoles/participants) en augmentation
5.1.1.	Poursuivre les travaux d'aménagement (isolation, insonorisation, équipement,...) des salles communales : Héron (lot 0 d PCDR) et Plein Vent (FP 2.4 du PCDR)	Associatif	RCA	- Nombre de travaux d'aménagement réalisés - Nombre de locations en augmentation
5.1.2.	Multiplier les opportunités de rencontres citoyennes (festivités, spectacles, marché, ateliers,...)	Associatif	Commune	- Nombre de nouvelles activités créées - Nombre de participants
5.1.3.	Activer la FP 1.1 du PCDR « Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque »	Associatif	Commune	Création : OUI /NON
5.1.4.	Développer l'offre culturelle (spectacles, ateliers, stages,...) en élargissant les synergies avec les centres culturels des communes voisines	Culture	Commune / RCA	- Nombre d'activités culturelles développées - Nombre de participants

5.1.5.	Agrandir la bibliothèque pour y développer des nouvelles activités	Culture	Commune	- Agrandissement réalisé : OUI / NON - Création de nouvelles activités : OUI / NON - Nombre d'adhérents en augmentation
5.1.6.	Créer un service de prêt/location de matériel aux associations	Associatif	RCA	Création : OUI /NON
5.1.7.	Activer la FP 1.2 du PCDR « Quartier Part'Âge : Aménagement d'un espace public convivial rue de la Gare à Héron »	Associatif	Commune	Espace public aménagé : OUI / NON
5.1.8.	Activer la FP 1.4 du PCDR « Aménagement de la place Fayat à Lavoisier et de ses accès »	Associatif	Commune	Aménagement réalisé : OUI / NON
5.1.9.	Activer la FP 2.3 du PCDR « Aménagement du cœur historique de Waret-l'Évêque »	Associatif	Commune	Aménagement réalisé : OUI / Non
Objectif opérationnel 5.2. Préserver et valoriser le cadre de vie patrimonial <i>[Riche patrimoine monumental repris à l'inventaire (fermes, châteaux, églises et éléments du Petit Patrimoine)]</i>				
5.2.1.	Préserver le patrimoine meulier et le savoir-faire artisanal du site du Moulin de Ferrières et le valoriser via des visites guidées et la création d'un centre d'interprétation	Patrimoine	Commune	- Centre d'interprétation créé : OUI / NON - Nombre de visites guidées - Nombre de visiteurs
5.2.2.	Participer aux Journées du Patrimoine	Patrimoine	Commune / PBM	Nombre de visiteurs
5.2.3.	Encourager et soutenir les initiatives citoyennes en matière de valorisation du patrimoine	Patrimoine	Commune /ASBL QVW	Nombre d'actions réalisées par les citoyens

5.2.4.	Poursuivre le recensement et la valorisation du Petit Patrimoine (Les carnets du Patrimoine)	Patrimoine	Commune / AWAP	Nombre de Petit Patrimoine recensé / Nombre d'actions de valorisation
5.2.5.	Poursuivre les travaux de rénovation de l'Eglise Saint-Hubert à Lavoir	Patrimoine	Commune	Travaux réalisés : OUI / NON
5.2.6.	Réfection du mur du cimetière d'Envoz	Patrimoine	Commune	Travaux réalisés : OUI / NON
Objectif opérationnel 5.3. Promouvoir le sport pour tous				Augmentation du nombre d'adhérents aux clubs sportifs
5.3.1.	Investir dans la formation et l'encadrement des moniteurs	Sport	RCA	Nombre de jeunes formés
5.3.2.	Aménager des aires multisports et des espaces ludiques adaptés à tous les publics sur le site extérieur du centre sportif Héromnisports	Sport	RCA	Aménagements réalisés : OUI / NON
5.3.3.	Etudier la possibilité d'aménager un terrain de foot synthétique sur le site de Couthuin-Sports	Sport	RCA	Etude réalisée : OUI / NON
5.3.4.	Poursuivre le développement de nouvelles activités sportives pour tous	Sport	RCA	Nouvelles activités sportives créées : OUI / NON
6. Héron, une commune qui communique				
Objectif opérationnel 6.1. Poursuivre la transition numérique de l'administration au service des citoyens <i>[Evolution démographique continue et importante (+11% en 8 ans)]</i>				- Nombre d'actions mises en place - Diminution du temps d'attente des citoyens
6.1.1.	Développer le guichet électronique du site internet communal	Communication	Commune	Nombre de services accessibles en ligne
6.1.2.	Acquérir la plateforme Betterstreet	Communication	Commune	Acquisition : OUI / NON
6.1.3.	Participer aux exercices tests de la plateforme Be-Alert	Communication	Commune	Participation au test mensuel : OUI/NON

6.1.4. Réinstaurer un service de formation numérique et de mise à disposition de matériel informatique (EPN)	Social	CPAS	Relance du service : OUI/NON
7. Héron, une commune qui soutient le développement de l'activité économique locale et la création d'emplois			
Objectif opérationnel 7.1. Maintenir et renforcer les actions de l'Agence de Développement Local dans le cadre du renouvellement de son agrément <i>[Le nombre de salariés a augmenté de +/- 20% depuis 2010]</i> <i>[Le nombre d'indépendants a augmenté de +/- 30% depuis 2010]</i>			Offres de services et de commerces en augmentation
7.1.1. Soutenir l'ADL dans la mise en œuvre de son Plan de Développement Local 2020-2025	Eco	Commune	Nombre d'actions réalisées
Objectif opérationnel 7.2. Soutenir la création d'emplois locaux <i>[Taux de chômage (8,5% - iweps 2017) en diminution et inférieur à la moyenne wallonne]</i>			Nombre de salariés et d'indépendants en augmentation
7.2.1. Donner plus de visibilité aux missions de l'ALEm	Eco/Emploi	ALEm	Action mise en place pour assurer la visibilité de l'ALEm : OUI / NON
7.2.2. Positionner le Moulin de Ferrières comme cadre d'apprentissage pour des structures de formation	Eco/Emploi	Commune / ADL	Nombre de conventions mises en place
7.2.3. Editer un guide pratique d'accueil et d'information pour les nouveaux acteurs économiques	Eco/Emploi	Commune / ADL	Guide édité : OUI / NON
7.2.4. Soutenir le BEP dans la mise en place et la promotion de la nouvelle ZAE Andenne/Héron	Eco/Emploi	Commune / ADL / BEP	Evolution du dossier : OUI / NON
Objectif opérationnel 7.3. Soutenir les initiatives qui encouragent la consommation locale <i>[Evolution démographique continue et importante (+11% en 8 ans)]</i> <i>[Le nombre d'indépendants a augmenté de +/- 30% depuis 2010]</i>			Taux de rotation des activités commerciales locales en diminution

7.3.1. Mener une réflexion stratégique pour créer le concept marketing de l'image de marque « Consommez Héron »	Eco	Commune / ADL	Concept créé : OUI / NON
7.3.2. Editer un répertoire local des acteurs socio-économiques et une carte de localisation	Eco	Commune / ADL	Répertoire édité : OUI / NON
Objectif opérationnel 7.4. Soutenir et développer des initiatives qui facilitent la commercialisation des produits locaux via les circuits-courts			Augmentation de l'offre en produits locaux
7.4.1. Développer le marché local et augmenter son accessibilité	Eco / Agri	Commune / ADL	Mesures prises : OUI / NON
7.4.2. Faire du Moulin de Ferrières un point d'enlèvement de la coopérative Hesbicoop	Eco / Agri	Commune / ADL	Point d'enlèvement créé : OUI / NON
7.4.3. Soutenir la mise en place du projet « Les paniers Héron Fresh »	Eco / Agri	ADL / CPAS	- Projet mis en en place : OUI / NON - Nombre d'abonnés
7.4.4. Développer un atelier partagé au Plein Vent	Eco / Agri	ADL	Nombre de conventions signées
Objectif opérationnel 7.5. Soutenir et développer des initiatives qui encouragent la diversification agricole <i>[Activité agricole importante : - SAU +/- 60% du territoire communal - Présence de 47 agriculteurs et de 8 producteurs locaux]</i>			- Nombre d'initiatives de diversification proposées - Nombre d'agriculteurs adhérents
7.5.1. Construire un hall relai agricole sur le site du MF	Eco / Agri	Commune / ADL	Réalisé : OUI / NON
7.5.2. Participation au développement de la filière céréalière panifiable locale via la fiche coopération du GAL	Eco / Agri	Commune / GAL	Filière céréalière panifiable créée : OUI / NON
7.5.3. Participation au développement d'une filière céréalière brassicole via la fiche coopération du GAL	Eco / Agri	Commune / GAL	Filière céréalière brassicole créée : OUI / NON
7.5.4. Soutenir la mise en place de la filière Miscanthus	Eco / Agri	Commune / ADL	Filière Miscanthus créée : OUI / NON

Objectif opérationnel 7.6. Faire du Moulin de Ferrières un pôle de développement économique et touristique incontournable <i>[Pas de commerce de proximité à Lavois]</i> <i>[Peu d'attraction touristique]</i> <i>[Pas de point d'accueil touristique]</i> <i>[Pas de point de restauration]</i> <i>[Peu d'entreprise génératrice d'emplois locaux]</i> <i>[Activité agricole importante :</i> - SAU +/- 60% du territoire communal - Présence de 47 agriculteurs et de 8 producteurs locaux]			Augmentation de l'offre commerciale et touristiques
7.6.1. Mettre en œuvre le schéma de développement global du site	Eco / Tourisme / Agri	Commune / ADL	Nombre de projets réalisés
7.6.2. Créer un point d'accueil touristique	Tourisme	Commune / ADL	Réalisé : OUI / NON
7.6.3. Ouvrir une boulangerie artisanale bio	Eco	Commune / ADL	Réalisé : OUI / NON
7.6.4. Ouvrir un point de restauration et de commercialisation de produits locaux	Eco	Commune / ADL	Réalisé : OUI / NON
7.6.5. Mettre en location un hébergement touristique	Tourisme	Commune / ADL	Réalisé : OUI / NON
7.6.6. Créer un centre de découvertes et d'expositions permanentes	Tourisme	Commune / ADL	Réalisé : OUI / NON
8. Héron, une commune qui veille à l'épanouissement de sa jeunesse			
Objectif opérationnel 8.1. Anticiper l'évolution croissante du nombre de nouveaux nés <i>[Entre 2013 et 2019, la proportion du nombre d'enfants entre 0 et 2 ans a diminué de 6% ; comptant une moyenne de 200 enfants]</i> <i>[Le taux de couverture en places d'accueil pour la petite enfance à Héron est identique à celui de la moyenne wallonne, soit 36%.]</i>			Capacité d'accueil augmentée
8.1.1. Accompagner les accueillantes dans le lancement et le déroulement de leur activité	Eco / Social	Commune (ADL)	Nombre d'accueillantes en augmentation
8.1.2. Analyser les possibilités de garde des tout-petits pendant les vacances	Social	Commune	Analyse effectuée : OUI / NON

Objectif opérationnel 8.2. Soutenir et développer un enseignement de qualité <i>[La population au sein de l'école communale a progressé de 30,43% en 6 ans; la progression la plus importante s'est faite à Waret-l'Evêque (+59,74%)]</i> <i>[53,47% de la population des 2-12 ans domiciliés à Héron sont scolarisés dans une école située dans la commune]</i>			- capacité d'accueil augmenté - taux de fréquentation des écoles augmenté - Nombre d'emplois créés
8.2.1. Elaborer un Plan de pilotage	Enfance	Commune / Enseignement	Réalisé : OUI / NON
8.2.2. Soutenir la mise en œuvre d'un Projet d'Etablissement	Enfance	Commune / Enseignement	Réalisé : OUI / NON
8.2.3. Mettre en place des stratégies pédagogiques adaptées aux enfants à besoins spécifiques	Enfance	Commune / Enseignement	Nombre d'enfants pris en charge
8.2.4. Réaliser les travaux d'extension et de rénovation des écoles	Enfance / Travaux	Commune / Travaux	Nombre de travaux réalisés
8.2.5. Créer une école des devoirs	Enfance	Commune / Enseignement	Réalisé : OUI / NON
Objectif opérationnel 8.3. Veiller à l'intégration des jeunes dans la vie communale			
8.3.1. Créer un pôle « Enfance/Jeunesse »	Enfance / Jeunesse	Commune	Réalisé : OUI / NON
8.3.2. Associer les jeunes à la gestion communale et soutenir le CCE	Jeunesse	Commune	- Nombre de jeunes impliqués - Nombre d'actions réalisées
8.3.3. Activer la FP 2.6 du PCDR « Installation d'un espace jeunes »	Jeunesse	Commune	Réalisé : OUI / NON

PST INTERNE		
Actions	Domaine	Porteur du projet
1. Héron, une administration qui offre des services de qualité aux citoyens		
Objectif opérationnel 1.1. Utiliser des nouvelles procédures administratives et technologiques dans le but de présenter aux citoyens une bonne gestion de leur dossier		
1.1.1. Sensibiliser le personnel administratif à la nécessité de motiver et de constituer des dossiers de qualité dans le but d'éviter les plaintes et recours des citoyens, via des formations notamment	Administration	Service du Personnel
1.1.2. Gérer de manière optimale le parc informatique communal et la téléphonie	TIC	Communication / Informatique
1.1.3. Rédiger un mémento pour l'organisation des événements en sécurité	Associatif	ADL / Urbanisme
1.1.4. Réaliser un guide précisant les modalités pour l'ouverture d'un commerce	Eco	ADL
1.1.5. Optimiser la gestion des salles communales en mettant en place une procédure et un règlement d'utilisation	Associatif	RCA
1.1.6. Mettre en place une procédure visant à assurer une gestion optimale du courrier entrant et sortant	Administration	Service Population
Objectif opérationnel 1.2. Optimiser la communication avec le citoyen en utilisant les différents canaux dans un souci de transparence		
1.2.1. Renforcer l'attractivité du site internet afin d'augmenter sa consultation	Communication externe	Service Communication
1.2.2. Renforcer l'attractivité du bulletin communal	Communication externe	Service Communication
1.2.3. Faciliter les démarches administratives auprès du service Population dans le but de diminuer le temps d'attente	Administration	Service Population
1.2.4. Poursuivre l'amélioration de l'accueil des nouveaux habitants	Administration	ADL

Objectif opérationnel		
1.3. Optimiser la communication interne de manière transversale		
1.3.1. Informer régulièrement le personnel des projets communaux dans le but d'impliquer les agents au-delà des matières qu'ils traitent	Communication interne	Direction générale
1.3.2. Poursuivre et si nécessaire améliorer les synergies existantes entre la Commune et le CPAS et les ASBL paracommunales dans le but de faire des économies d'échelle	Finances	Direction financière
2. Être une administration communale qui maintient et développe l'emploi		
Objectif opérationnel		
2.1. Organiser la gestion des ressources humaines		
2.1.1. Poursuivre la rédaction des descriptifs de fonction des agents	Gestion du personnel	Service du personnel
2.1.2. Définir les besoins en formations de l'administration, tous services confondus, dans le but de mettre en place un plan de formations	Gestion du personnel	Direction générale / Service du personnel
2.1.3. Poursuivre la formation continuée des agents communaux dans le but d'accroître les connaissances collectives	Gestion du personnel	Direction générale / Service du personnel
2.1.4. Créer des procédures afin d'assurer le transfert de savoir entre les agents en cas de départ ou d'absence	Gestion du personnel	Direction générale
2.1.5. Favoriser l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi dans le monde du travail en leur proposant une première expérience professionnelle au travers de stages de transition entreprise (STE)	Gestion du personnel	Service du personnel
Objectif opérationnel		
2.2. Fidéliser le personnel en améliorant ses conditions de travail		
2.2.1. Analyser la création d'un fonds de pension pour les contractuels (Deuxième pilier)	Finances	Direction générale / Direction financière / Service du personnel

POINT 2. Programme communal de développement rural – Approbation du projet de PCDR.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du Décret du 11 avril 2014 relatif au Développement rural ;

Vu la décision du Conseil communal d'initier une Opération de développement rural, de solliciter le Ministre de la Ruralité pour désigner la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) pour l'accompagnement de son opération et d'initier la procédure de désignation d'un auteur de programme ;

Vu la décision du Collège communal du 8 septembre 2015 de désigner le Bureau SURVEY et Aménagement comme auteur de projet ;

Vu la convention de cession de contrat en date du 27 juin 2017 entre le Bureau SURVEY et Aménagement et la S.A AGORA relativement à l'élaboration du PCDR de la commune de Héron

Vu la délibération du Conseil communal du 28 mai 2015 approuvant la convention d'accompagnement entre la Commune et la FRW ;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant les membres effectifs et suppléants de la Commission locale de Développement rural ainsi que les membres politiques ;

Considérant que l'avant-projet de Programme communal de Développement rural, tel que défini dans le dossier repris en annexe, a été élaboré par la S.A AGORA et la Fondation Rurale de Wallonie ;

Considérant que la Commission locale de Développement rural, réunie le 19 juin 2019 a approuvé au consensus, l'avant-projet de PCDR, et a sélectionné conjointement une/des fiche(s)-projet(s) pour laquelle solliciter une/des convention(s)-faisabilité ;

Considérant que le Collège communal, en sa séance du 25 juin 2019, a approuvé l'avant-projet de PCDR ;

Vu l'avis de recevabilité de l'Administration régionale concernant le PCDR réceptionné par la Commune en date du 22 juillet 2019 ;

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité,

D E C I D E

Article 1^{er} : d'approuver le projet de Programme communal de Développement rural ;

Article 2 : D'adresser la présente délibération, pour information et suite utile :

- Au Ministre de la Ruralité ;
- Au Président du Pôle d'Aménagement du Territoire ;
- Au Service public de Wallonie/ DGO3/Service central de la Direction du Développement rural ;
- Au Service public de Wallonie/ DGO3/ Service extérieur ;
- A la Fondation Rurale de Wallonie ;
- A la S.A AGORA (auteur de projet).

POINT 3.- Première modification budgétaire de la Fabrique d'église de Couthuin pour l'exercice 2019 – Ratification de la décision du Collège.

Monsieur CARPENTIER de CHANGY, intéressé à la décision s'étant retiré en application du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des Cultes ;

Vu le Code de la Démocratie locale ;

Vu la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2019 arrêtée par le Conseil de Fabrique d'église de la Nativité de la Vierge à Couthuin, en sa séance du 12 juin 2019 ;

Considérant que lesdits documents sont parvenus à l'Administration communale de Héron en date du 17 juin 2019 ;

Vu l'avis de l'évêché en date du 3 juillet 2019 ;

Vu la délibération du Collège en date du 9 juillet 2019 par laquelle il approuve la première modification budgétaire de la Fabrique d'église de Couthuin pour l'exercice 2019, telle qu'arrêtée par la Fabrique sans tenir compte des remarques de l'Evêché dans son avis du 3 juillet 2019 ;

Après avoir pris connaissance de la modification budgétaire de la Fabrique d'église de Couthuin pour l'exercice 2019 se présente comme suit :

Nouveaux résultats :

En recettes : 76.250,25 €

En dépenses : 76.250,25 €

Solde : 0 €.

Subvention communale à l'extraordinaire de 3.109,70€

Considérant que la Fabrique d'église dispose de fonds pour couvrir ses nouvelles dépenses, ce qu'elle propose d'ailleurs par la présente modification budgétaire soumise à l'Evêché ;
Considérant que la Commune accepte déjà de prendre en charge la facture relative au problème d'affaissement du clocher (estimée à 3.109,70) ;
Considérant que la Commune a déjà investi la somme de 398.074€ au cours des années 2004-2009 pour les travaux de rénovation de cette église ;
Considérant qu'il est de bonne gestion de pourvoir à la réparation des églises par phase afin de ne pas faire supporter en une fois à la collectivité les dépenses afférentes aux bâtiments du culte ;
Considérant qu'après les églises de Surlemmez, Héron, Couthuin et Waret-l'Evêque, la Commune investit à présent dans l'église de Lavoir ;
Par 11 voix pour et 4 abstentions (celles de MM. PONCELET, DISTEXHE, DELCOURT, et DEBEHOGNE) ;
Ratifie la délibération du Collège du 9 juillet 2019 par laquelle il approuve la première modification budgétaire de la Fabrique d'église de Couthuin tel qu'arrêtée par la Fabrique en sa séance du 12 juin 2019 sans tenir compte des remarques de l'Evêché dans son avis du 3 juillet 2019.

POINT 4. - Première modification budgétaire de la Fabrique d'église de Surlemmez pour l'exercice 2019 - Approbation.

Le Conseil communal, en séance publique,
Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les Fabriques d'églises ;
Vu la loi du 4 mars 1870 sur le Temporel des Cultes ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2019 arrêtée par le Conseil de Fabrique d'église des Saints Anges Gardiens à Couthuin, en sa séance du 12 juin 2019 ;
Considérant que lesdits documents sont parvenus à l'Administration communale de Héron en date du 17 juin 2019 ;
Vu l'avis de l'évêché en date du 18 juin 2019 ;
Après avoir pris connaissance de la modification budgétaire de la Fabrique d'église de Surlemmez pour l'exercice 2019 se présente comme suit :
Nouveaux résultats :
En recettes : 15.068,20 €
En dépenses : 15.068,20 €
Solde : 0 €.
Sur proposition du Collège communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
D E C I D E :
D'approuver la première modification budgétaire de la Fabrique d'église de Surlemmez pour l'exercice 2019, en tenant compte des remarques de l'Evêché dans son avis du 18 juin 2019

POINT 5.- Approbation du cahier des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet dans le cadre du dossier de réalisation d'une bande cyclo-piétonne rue Pravée à Couthuin – Conditions et mode de passation du marché.

Le Conseil communal, en séance publique,
Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal ;
Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;
Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;
Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures ;
Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures ;
Vu la promesse de subside d'un montant de 100.000€, du Service public de Wallonie, Département de la stratégie et de la mobilité, en vue de l'aménagement d'une bande bidirectionnelle sécurisée réservée aux cyclistes, vélos et PMR ;
Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier conformément à l'article L1124-40§1,3° et 4° du CDLD ;
Vu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019 par le biais de la deuxième modification budgétaire ;

Après avoir pris connaissance du cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet dans le cadre du dossier de réalisation d'une bande cyclo-piétonne rue Pravée à Couthuin ;

Après discussion ;

A l'unanimité,

D E C I D E :

Article 1^{er} : d'approuver le cahier spécial des charges relatif à la désignation d'un auteur de projet dans le cadre du dossier de réalisation d'une bande cyclo-piétonne rue Pravée à Couthuin.

Article 2 : de recourir pour l'attribution de ce marché à une procédure négociée sans publication préalable.

POINT 6.- Approbation du cahier des charges relatif à la création d'une classe maternelle, de sanitaires et d'un préau à l'école de Surlemmez - Conditions et mode de passation du marché.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics, et ses modifications ultérieures ;

Vu la dépêche du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces relative à la promesse de subvention pour les travaux de réfection du bâtiment de l'école de Surlemmez dans le cadre du PPT ;

Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière conformément à l'article L1124-40§1,3° et 4° du CDLD ;

Vu les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2019 à l'article 722/722-60 (projet 2019007) ;

Après avoir pris connaissance du cahier spécial des charges, du métré, du devis estimatif, de la formule de soumission...relatifs aux travaux de création d'une classe maternelle, de sanitaires et d'un préau à l'école de Surlemmez dressés par le Bureau d'architecture PLOUMEN pour un montant estimé à lot 1 : 286.208,19€ HTVA et le lot 2 : 13.185 € HTVA ;

Après discussion ;

A l'unanimité,

D E C I D E :

1. d'approuver le cahier spécial des charges et les documents relatifs aux travaux de création d'une classe maternelle, de sanitaires et d'un préau à l'école de Surlemmez pour un montant estimé à pour lot 1 : 286.208,19€ HTVA et pour le lot 2 : 13.185 € HTVA ;
2. de recourir pour l'attribution de ce marché à une procédure négociée directe avec publication préalable
3. de financer la part communale par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2019, lequel sera éventuellement adapté suite à l'exécution du marché (après appel d'offres) ;
4. de transmettre les documents pour obtention des subsides ;
5. de charger Monsieur HAUTPHENNE, Bourgmestre et Madame BOLLY, Directrice générale, de l'exécution de cette décision.

POINT 7.- Convention à passer entre la Commune et la Province de Liège relativement à l'aménagement d'un parking d'Ecovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêt pour autocars sur le site du Moulin de Ferrières à Lavoisier – Approbation.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la Commune de Héron et la Province de Liège relativement à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'Ecovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêt pour autocars sis sur le site du Moulin de Ferrières à Lavoisier, transmis par la Province de Liège ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après avoir pris connaissance de ladite convention ;

Après discussion ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er}. De marquer son accord sur la convention de partenariat proposée par la Province de Liège relativement à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'Ecovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêt pour autocars sur le site du Moulin de Ferrières, conformément au texte ci-annexé.

Article 2. De charger Monsieur HAUTPHENNE, Bourgmestre et Madame BOLLY, Directrice générale, de l'exécution de cette décision et plus spécialement de signer au nom et pour compte de la Commune la convention de partenariat.

Article 3. De transmettre la convention de partenariat dûment signée aux services provinciaux, ainsi qu'un extrait certifié conforme de la présente délibération, en annexe.

POINT 8. - Approbation du cahier des charges relatif à l'aménagement d'un parking d'Ecovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêt pour autocars sur le site du Moulin de Ferrières à Lavoir - Conditions et mode de passation du marché.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la Commune de Héron et la Province de Liège relativement à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'Ecovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêt pour autocars sis sur le site du Moulin de Ferrières à Lavoir, transmis par la Province de Liège ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après avoir pris connaissance de ladite convention ;

Après discussion ;

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1^{er}. De marquer son accord sur la convention de partenariat proposée par la Province de Liège relativement à la réalisation de travaux pour l'aménagement d'un parking d'Ecovoiturage, d'une aire de convivialité et d'un arrêt pour autocars sur le site du Moulin de Ferrières, conformément au texte ci-annexé.

Article 2. De charger Monsieur HAUTPHENNE, Bourgmestre et Madame BOLLY, Directrice générale, de l'exécution de cette décision et plus spécialement de signer au nom et pour compte de la Commune la convention de partenariat.

Article 3. De transmettre la convention de partenariat dûment signée aux services provinciaux, ainsi qu'un extrait certifié conforme de la présente délibération, en annexe.

POINT 9. - Financement des dépenses extraordinaires au moyen d'emprunts – Règlement de consultation – Approbation.

Le Conseil communal, en séance publique,

Considérant qu'il est prévu de financer les dépenses extraordinaires au moyen d'emprunts ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et en particulier les articles L1122-30 et L1222-3 ;

Vu le projet de règlement de consultation annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable rendu par le Directeur financier conformément à l'article L1124-40§1,3°et 4°du CDLD

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité,

D E C I D E :

Article 1^{er}.- d'approuver le règlement de consultation de différentes banques pour le financement des dépenses extraordinaires au moyen d'emprunts.

Article 2.- de charger Monsieur HAUTPHENNE, Bourgmestre et Madame BOLLY, Directrice générale, de l'exécution de cette décision.

POINT 10.- Communication du procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice financière.

Le Conseil communal, en séance publique, conformément au prescrit de l'article L1124-12 du CDLD, prend acte du procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice financière.

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le Bourgmestre-Président lève la séance.

Lu et approuvé,
Pour le Conseil,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre-Président,